

UBS (MONACO) S.A.

Société Anonyme Monégasque
au capital de 49.197.000 euros

Siège social : 2, avenue de Grande Bretagne - Monte-Carlo

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en euros)

(avant affectation des résultats)

ACTIF	2016	2015
Caisse, Banques Centrales, CCP.....	591 423 405	300 535 399
Créances sur les établissements de crédit :	1 641 113 789	1 453 959 660
- À vue.....	1 476 329 153	1 338 214 217
- À terme	164 784 636	115 745 443
Opérations avec la clientèle.....	2 058 806 217	2 426 920 490
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00
Actions et autres titres à revenu variable.....	0,00	0,00
Participations et autres titres détenus à long terme	380 958	380 958
Parts dans les entreprises liées.....	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles.....	3 190 436	2 936 899
Immobilisations corporelles.....	6 326 706	6 700 684
Autres actifs	23 796 367	34 054 754
Comptes de régularisation	3 562 043	5 043 001
TOTAL ACTIF.....	4 328 599 920	4 230 531 845
PASSIF	2016	2015
Banques centrales, C.C.P.	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit :	1 315 442 663	1 433 201 395
- À vue	3 816 363	886
- À terme	1 311 626 300	1 433 200 509
Opérations avec la clientèle :.....	2 786 003 357	2 462 298 569
Comptes d'épargne à régime spécial :		
- À vue	0,00	0,00
Autres dettes		
- À vue	2 575 944 925	2 270 199 637
- À terme	210 058 432	192 098 932
Autres passifs.....	14 191 470	124 726 092
Comptes de régularisation	12 445 619	19 709 805
Provisions pour risques et charges.....	2 456 000	1 933 864
Dettes subordonnées	60 000 000	60 000 000
Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)	15 734 747	9 979 029
Capitaux propres (hors F.R.B.G.) :	122 326 063	118 683 091
- Capital souscrit.....	49 197 000	49 197 000
- Réserves.....	28 016 839	28 016 839
- Provisions réglementées	0	5 000 000
- Report à nouveau.....	36 469 253	29 215 815
- Résultat de l'exercice	8 642 972	7 253 438
TOTAL DU PASSIF.....	4 328 599 920	4 230 531 845

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en euros)

	2016	2015
Engagements de financement :		
- Reçus d'établissements de crédit	0,00	0,00
- En faveur de la clientèle.....	951 330 688	655 867 365
Engagements de garantie :		
- D'ordre d'établissements de crédit	26 093 805	21 421 470
- D'ordre de la clientèle.....	41 913 281	44 861 677
- Reçus d'établissements de crédit	1 859 329 636	1 910 209 884
- Reçus de la clientèle.....	7 188 280 478	5 815 065 914
Engagements sur titres :		
- Autres engagements donnés.....	0	70 312 601
- Autres engagements reçus.....	0	0.00
Opérations en devises		
- Devises à livrer.....	66 145 718	4 246 912
- Devises à recevoir	66 158 191	4 247 503
- Devises à livrer à terme	1 268 369 583	1 092 010 422
- Devises à recevoir à terme.....	1 268 610 671	1 091 835 147

COMPTES DE RÉSULTATS 2016

(en euros)

	2016	2015
Produits et charges bancaires		
Intérêts et produits assimilés :	33 485 521	32 307 421
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit.....	3 614 625	4 315 119
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	29 870 896	27 992 303
- Intérêts et produits assimilés sur opérations et autres titres à revenu fixe	0	0
Intérêts et charges assimilées :	-4 217 258	-5 490 089
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit..	-2 253 050	-2 509 436
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-1 507 958	-2 464 432
- Intérêts et charges assimilées sur dettes subordonnées.....	-456 250	-516 220
Revenus des titres à revenu variable	25	25
Commissions (produits).....	43 860 166	43 963 154
Commissions (charges).....	-2 517 769	-2 242 246
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	4 020 634	5 124 510
- Solde en bénéfice des opérations de change.....	4 020 634	5 124 510
Autres produits et charges d'exploitation bancaires :	994 882	609 544
- Autres produits	812 278	1 035 447
- Autres charges	182 604	-425 903
Produit net bancaire	75 626 201	74 272 320
Charges générales d'exploitation.....	-59 733 765	-60 636 481
- Frais de personnel	-39 544 804	-45 842 135
- Autres frais administratifs	-20 188 960	-14 794 346
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	-1 619 494	-1 316 131
Résultat brut d'exploitation.....	14 272 942	12 319 708

Coût du risque :	-317 526	-357 143
- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan.....	-324 377	-671 513
- Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	6 851	314 370
Résultat d'exploitation	13 955 416	11 962 565
Gains ou pertes sur actifs immobilisés :	0	0
- Solde en bénéfice/perte des corrections de valeur sur immobilisations financières ...	0	0
Résultat courant avant impôt	13 955 416	11 962 565
Résultat exceptionnel :	-235 906	-123 127
- Produits exceptionnels	56 815	57 120
- Charges exceptionnelles	-292 721	-180 246
Impôt sur les bénéfices	-4 320 820	-3 814 688
Excédent des reprises sur les dotations de F.R.B.G. et provisions réglementées	-755 718	-771 312
Résultat de l'exercice	8 642 972	7 253 438
Affectation du résultat		
- le bénéfice en euros de l'exercice 2016.....	8 642 971,96	
- le report à nouveau	36 469 252,62	
Montant à affecter	45 112 224,58	
comme suit :		
- Dividendes	0,00	
- Réserves statutaires.....	0,00	
- Report à nouveau	45 112 224,58	

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. Principes généraux et méthodes

Les comptes d'UBS (Monaco) S.A. ont été établis conformément aux dispositions de la loi et des règlements comptables applicables aux établissements de crédit en vigueur au 31 décembre 2016 c'est-à-dire :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et en conformité avec les prescriptions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les comptes de l'exercice 2016 sont présentés en euros sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les documents ont été établis suivant les prescriptions légales et réglementaires.

II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1) Conversion des comptes en devises

Conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations en monnaies étrangères, les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du marché des changes à la date de l'arrêté des comptes.

Les prêts et emprunts en devises font l'objet d'une couverture systématique pour neutraliser le risque de change.

Les produits et charges en devises sont comptabilisés lors de leur passation au Compte de résultat en euros, au cours au comptant. Les contrats de change à terme sont estimés aux cours de change à la date de la clôture de l'exercice et concernent des opérations de notre clientèle. Les options de change sont des opérations conclues de gré à gré pour le compte de notre clientèle.

Les pertes et profits de change résultant des opérations conclues en devises sont inclus dans le Compte de résultat.

Les comptes de position devises figurent dans notre comptabilité à la rubrique des comptes de régularisation. Ces positions techniques ne sont pas reprises dans le bilan.

2) Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de 6 mois. Ils sont évalués à leur prix de marché lors de l'arrêté comptable. Les variations de valeur sont portées dans le Compte de résultat. Il n'y a pas de position au 31 décembre 2016.

3) Titres de placement

Le portefeuille de placement constitué d'actions et d'obligations regroupe les titres acquis dans une perspective durable, en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base du dernier cours officiel de l'année. Par mesure de prudence, les moins-values latentes sont provisionnées valeur par valeur, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Suite à l'entrée en bourse de Visa Inc., Visa Europe a opéré une distribution au profit de ses membres. À proportion de sa contribution passée, notre établissement a ainsi reçu 71 actions de Visa Inc. qui sont soumises à un lock-up de 3 ans. Ces actions, qui ont été reçues à titre gratuit, ont été valorisées à zéro dans notre bilan.

4) Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenus fixes, acquis en vue d'une détention durable, en principe jusqu'à l'échéance. La banque doit disposer de moyens de financements et de couvertures adéquats.

Ces titres sont enregistrés au prix d'acquisition. Les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Il n'y a pas de position au 31 décembre 2016.

5) Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique diminués d'une provision pour dépréciation lorsque la situation le justifie.

6) Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire :

- Immeubles d'exploitation	4%
- Agencements et aménagements	10% et 12.5%
- Mobilier de bureau	10%
- Matériel de bureau	20%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique et télécommunication	33.33%

Les immobilisations incorporelles (frais de développement informatique) sont amorties au taux de 33,33%.

7) Créances douteuses et litigieuses

Conformément aux instructions de la Commission Bancaire, les créances sur la clientèle présentant un risque de perte probable sont comptabilisées en créances douteuses.

Les dépréciations, inscrites en déduction des créances douteuses, sont constituées individuellement en fonction des perspectives de recouvrement.

8) Intérêts et commissions

Les intérêts à payer et à recevoir sont calculés prorata temporis et comptabilisés au Compte de résultat.

Les commissions sont enregistrées dès leur encaissement sauf celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisées également prorata temporis.

À compter de l'exercice 2012 les commissions reçues à l'occasion d'octroi ou de l'acquisition d'un concours de crédit ainsi que les coûts marginaux de transaction sont étalées, conformément au règlement ANC n° 2014-07, sur la durée de vie effective du crédit sans actualisation (selon la méthode alternative prévue à l'article 2141-2).

9) Engagement de retraite

Les pensions et les retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales. Les indemnités de fin de carrière découlant de la Convention Collective Monégasque de Travail du Personnel des Banques sont provisionnées à hauteur de 381 000 euros au 31 décembre 2016.

Dans le cadre du changement du régime des retraites des banques intervenu en 1994, (fin du régime CRPB et adhésion à la Caisse Autonome des Retraites), il a été constitué par les Banques de Monaco un fonds de garantie. Notre participation à ce fonds de garantie s'élève à 40 064 euros.

10) Fiscalité

Notre société entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices (taux 33,33%) institué selon l'Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964.

11) Primes d'encouragement discrétionnaires

Les primes peuvent être composées de versements immédiats et d'une rémunération différée, soit sous la forme d'actions UBS, soit sous la forme de versements en espèces ou d'autres instruments.

Les instruments de capitaux propres attribués sont estimés à la valeur de marché et passés en charge :

- Entièrement à la date d'attribution si il n'y pas de conditions d'acquisition des droits ;
- Etalé sur la période d'acquisition si des conditions doivent être remplies pour l'acquisition des droits.

III. Autres informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)**1. Immobilisations et Amortissements**

	Montant brut au 01/01/16	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant brut au 31/12/16	Amort. au 01/01/16	Dotations aux amort. et prov. de l'exercice	Reprises amort. et provisions	Valeur résiduelle au 31/12/16
Immobilisations incorporelles	8,608	-4,480	4,128	5,672	232	4,967	3,190
Immobilisation en cours	2,737	-2,737	0	0	0	0	0
Software	5,871	-1,743	4,128	5,672	232	4,967	3,190
Immobilisation corporelles	20,390	-7,984	12,406	13,639	1,388	8,959	6,327
Immo. en cours	45	330	375	0	0	0	375
Immeubles d'exploitation	3,061	6	3,067	2,589	-6	6	478
Agencements et installations	11,023	-5,795	5,228	7,222	421	6,096	3,681
Matériel informatique	4,510	-1,496	3,014	2,767	900	1,869	1,215
Mobilier de bureau	1,522	-1,003	519	1,032	72	962	377
Matériel de transport	31	-26	5	29	0	26	2
Œuvres d'art	198	0	198	0	0	0	198
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-

2. Ventilation selon la durée résiduelle (hors créances et dettes rattachées)

	Durée < 1 mois	Durée 1 à 3 mois	Durée 3 mois à 1 an	Durée 1 à 5 ans	Durée > 5 ans
Créances sur les établissements de crédit	1,584,204	36,278	10,991	0	9,500
Autres concours à la clientèle	24,944	105,987	361,445	0	1,492,013
Dettes envers les établissements de crédit	276,266	896,557	32,553	0	109,670
Comptes créditeurs de la clientèle	2,738,530	36,255	10,991	0	0
Dettes subordonnées					60,000

3. Opérations avec les entreprises liées

Dettes envers les établissements de crédit	1 314 946
Dettes envers la clientèle.....	0

4. Participation et autres titres détenus à long terme

Conformément à la recommandation de la lettre d'information BAFI n° 2007-01 les certificats d'association du Fonds de Garantie des dépôts sont enregistrés sous cette rubrique pour 0,38 million d'euros. Ce mécanisme obligatoire prévoit la souscription de certificats d'association ainsi que des appels de cotisations réguliers.

La lettre précise que le Fonds de Garantie est désormais constitué et que les Certificats d'Association constituent des titres ; qu'ainsi ils doivent être reclassés en immobilisation financière ; les dépôts restent, quant à eux, comptabilisés en « débiteurs divers ».

5. Filiales et participations

Aucune.

6. Entreprises dont notre établissement est associé indéfiniment responsable

Aucune.

7. Actionnariat

Notre banque dispose d'un capital entièrement libéré de 49,197 millions d'euros constitué de 2 139 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 23 euros chacune.

UBS SA Bâle/Zurich détient 99,9% de notre capital social.

8. Fonds propres

Réserves	01/01/16	Mouvements de l'exercice	31/12/16
Capital	49,197	0	49,197
Réserve légale ou statutaire	4,919	0	4,919
Autres réserves	23,097	0	23,097
Report à nouveau	29,216	7,253	36,469

9. Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan

	ACTIF	PASSIF
Postes de l'actif :		
Caisse, Banques centrales, CCP	-	-
Créances sur les établissements de crédit	144	-
Créances sur la clientèle	1,676	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Postes du passif :		
Dettes envers les établissements de crédit	-	397
Comptes créditeurs de la clientèle	-	112
Dettes représentées par un titre	-	-
Total des intérêts inclus dans les postes du bilan	1,819	509

10. Comptes de régularisation ACTIF

Valeurs à rejeter	35
Comptes d'encaissement	24
Comptes d'ajustement	110
Charges constatées d'avance	374
Produits à recevoir	3,018
Autres comptes de régularisation	0
TOTAL	3,562

11. Comptes de régularisation PASSIF

Comptes d'encaissement	23
Produits constatés d'avance	1,197
Charges à payer	11,225
Autres comptes de régularisation	0
TOTAL	12,446

12. Provisions pour risques et charges

	Montant au 01/01/16	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant au 31/12/16
Provisions pour retraite	450		69	381
Provisions pour risques et charges	1,484	1,011	420	2,075
Totaux	1,934	1,011	489	2,456

13. Provisions réglementées

Provisions constituées à raison de 0,50% du total de l'encours des crédits à moyen et long terme conformément aux dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 9.249 du 21 septembre 1988 a été intégralement reprise en 2016.

14. Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce fonds créé conformément au règlement du C.R.B. n° 90.02 du 23 février 1990 est destiné à couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. Il s'élève à 15,735 millions d'euros au 31 décembre 2016.

15. Dettes subordonnées

Cette rubrique représente un emprunt participatif auprès de notre maison mère UBS SA Bâle/Zurich aux caractéristiques suivantes :

Montant :	60 millions d'euros
Durée :	indéterminée
Rémunération :	Libor + 0.75 (fixée semestriellement)
Clause :	primé par les éventuels créanciers.

16. Contrevaieur de l'Actif et du Passif en devises

	Montant de la contrevaieur
Total de l'Actif	1 261
Total du Passif	1 261

IV. Autres informations sur le hors-bilan (en milliers d'euros)**1. Changement de méthode**

Aucun.

2. Engagements sur les instruments financiers à terme

UBS (Monaco) S.A. effectue des transactions sur les instruments financiers à terme uniquement pour le compte de sa clientèle et n'intervient donc sur les marchés qu'en simple qualité d'intermédiaire.

Opérations de change à terme	
Devises à livrer à terme	1,268,370
Devises à recevoir à terme	1,268,611
Opérations sur instruments financiers à terme et produits dérivés	
Opérations de notre clientèle	2,265,132
Contrepartie bancaire des opérations de la clientèle	2,265,132

3. Engagements donnés concernant les entreprises liées

Aucun engagement en cours au 31 décembre 2016.

4. Engagements reçus

Engagements de financement reçus d'établissements de crédit : **0 milliers d'Euros**

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit : **1 859 330 milliers d'Euros**

Engagements de garantie reçus de la clientèle : **7 188 280 milliers d'Euros**

Conformément à l'avis émis par la Commission Bancaire dans le cadre de sa mission de contrôle effectuée en 2002, UBS (Monaco) S.A. mentionne au 31 décembre, les engagements de garantie reçus de la clientèle en contrepartie des financements octroyés.

V. Informations sur les actifs grevés (en milliers d'euros)

L'arrêté du 19 décembre 2014, publié au Journal Officiel de la République française le 24 décembre 2014, impose aux établissements de crédit la publication d'informations relatives aux actifs grevés et non grevés (Asset Encumbrance). Nous rappelons qu'un actif est considéré comme grevé s'il a été nanti ou s'il est soumis à un quelconque dispositif visant à sécuriser, garantir ou rehausser une opération quelconque, au bilan ou hors-bilan, de laquelle il ne peut être librement retiré.

1. Information sur les actifs grevés ou non grevés au Bilan

	Valeur comptable actifs grevés	Valeur juste actifs grevés	Valeur comptable actifs non grevés	Valeur juste actifs non grevés
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Titres de créance	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	4 328 600	-

2. Garanties reçues grevées ou disponibles pour être grevées

Aucune.

3. Valeurs comptables des passifs financiers associés aux actifs grevés et aux garanties reçues

Non concerné.

4. Information sur l'importance des charges pesant sur les actifs grevés

Non concerné.

VI. Informations sur le Compte de résultat (en milliers d'euros)

1. Charges relatives aux dettes subordonnées

Le montant des intérêts payés sur l'emprunt participatif pour l'exercice 2016 s'élève à : 456 milliers d'Euros.

2. Résultats sur titres à revenu variable

Néant.

3. Commissions

	Charges	Produits
Établissements de crédit	89	0
Clientèle	1,034	24,819
Titres	994	17,345
Opérations de Hors Bilan	401	183
Prestations de services	0	1,514
Totaux	2,518	43,860

4. Frais de personnel

Salaires, gratifications, indemnités et autres avantages	26,114
Jetons de présence	100
Indemnités de fonction d'administrateur	6,323
Charges de retraite	3,115
Caisses sociales monégasques et Assedic	2,831
Autres et assurances du personnel	822
Fonds sociaux	240
Total	39,545

Une partie des bonus distribués à notre personnel est soumise à des conditions d'éligibilité, d'attribution et comporte une période d'acquisition de droits. Lorsque la période d'acquisition des droits couvre plusieurs exercices, la charge est étalée pendant la durée comprise entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition.

5. Solde en profit des corrections de valeur sur créances et hors bilan (coût du risque)

	Perte	Profit
Dotations aux provisions pour créances douteuses sur la clientèle	324	0
Reprises de provisions sur la clientèle	0	7
Solde en pertes		318
	324	324

6. Résultat Exceptionnel

Les charges exceptionnelles de l'année enregistrent principalement des refacturation de frais exceptionnels ainsi que des erreurs opérationnelles. Les produits exceptionnels recueillent principalement une régularisation sur des frais d'exercices précédents.

VII. Autres informations

1. Contrôle Interne

Notre établissement a adressé au Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel le rapport annuel de l'exercice 2016 sur le contrôle interne. Ce rapport a été établi en application des articles 258 à 266 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

2. Effectif

Au 31 décembre 2016, l'effectif se compose de 200 salariés, soit une augmentation de 3% par rapport à 2015 (9 CDD représentant 4,5% des effectifs salariés. soit -50% comparé à 2015 ; et 191 CDI) comprenant 152 cadres (soit 76% de l'effectif) et 48 employés ou gradés.

3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice (en milliers d'euros)

- le Bénéfice de l'exercice 2016	8,643
- le Report à nouveau	36,469
Montant à affecter	45,112
- Dividendes	0
- Réserves Statutaires	0
- Report à nouveau	45,112
	45,112

4. Résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016
Bénéfice net	4 662	5 681	6 256	7 253	8 643

5. Évènements Post clôture

Aucun évènement post clôture significatif n'est à signaler.

RAPPORT GÉNÉRAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2014 pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

- Le total du bilan s'élève à	4.328.599.920,27 €
- Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice après impôt de	8.642.971,96 € €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2016, le bilan au 31 décembre 2016, le compte

de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants, des principales estimations retenues par la direction de la société, des informations contenues dans les états financiers, de l'appréciation des principes comptables utilisés ainsi que la vérification de la présentation d'ensemble de ces éléments.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2016, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2016 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Monaco, le 28 avril 2017.

Claude TOMATIS
Commissaire aux Comptes

Vanessa TUBINO
Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2016 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

I. OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 23 DE
L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché comportant une série de prestations, fournitures ou travaux successifs, de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations pendant l'exercice 2016, vous est décrite dans le rapport présenté par votre Conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

II. ASSEMBLÉES TENUES PENDANT
L'EXERCICE 2016

Pendant l'exercice sous revue, vous avez été réunis en :

- assemblée générale ordinaire le 10 mai 2016 à l'effet :
 - d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
 - de renouveler le mandat de trois administrateurs ;
 - de donner quitus entier et définitif à un administrateur.
- assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 5 décembre 2016 afin de nommer un nouvel administrateur.
- assemblée générale extraordinaire le même jour à l'effet de refondre les statuts dans leur ensemble.

Pour ces assemblées, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leurs tenues,
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 28 avril 2017.

Claude TOMATIS
Commissaire aux Comptes

Vanessa TUBINO
Commissaire aux Comptes